

Rapporteur général en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique : Patrice RABINE

Avis du CESER sur le Rapport d'activité 2017 des services de l'État en région Bretagne

1. Synthèse du document

Le Rapport d'activité des services de l'État en région pour l'année 2017 est présenté pour la première fois sous une forme dématérialisée et interactive, celle d'un site Internet dédié.

Dans l'éditorial qui accompagne ce Rapport d'activité, le Préfet de la région Bretagne qualifie le chantier de la transition numérique d'enjeu régional majeur, le format dématérialisé retenu illustrant dans ce cadre la dynamique régionale existante.

Par ailleurs, il identifie cinq grandes orientations stratégiques de l'action de l'État :

- accompagner les dynamiques économiques créatrices d'emplois,
- conforter la vocation entrepreneuriale de la Bretagne,
- garantir la cohésion sociale et l'équilibre territorial,
- préserver l'environnement,
- moderniser l'État pour répondre aux enjeux des territoires.

Le site Internet est organisé en dix grands chapitres : Développement économique, emploi et formation professionnelle ; Aménagement et équilibre territorial ; Agriculture ; Mer et littoral ; Développement durable et environnement ; Culture, jeunesse et cohésion sociale ; Égalité entre les femmes et les hommes ; Santé et protection des populations ; Recherche et innovation ; Simplification et modernisation de l'État.

Pour chacun de ces champs d'intervention de l'État en région, un rendu-compte non exhaustif d'actions et de projets menés en 2017 est effectué, avec la mise en exergue de certains chiffres (budget, effectifs...) jugés éclairants.

2. Observations du CESER

Le CESER de Bretagne souligne l'intérêt qu'il porte au Rapport d'activité des services de l'État en région (RASE). Ce document contribue à un suivi transversal des actions de l'État. Il traduit un effort de transparence dont le CESER se félicite. Le RASE 2017 est un document synthétique, non exhaustif, de portée très générale. Il rassemble les sujets nombreux, complexes et divers, traités par les services de l'État tout au long de l'année.

Depuis 2015, la loi attribue au CESER la mission de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. Dans ce nouveau contexte, le CESER considère que le RASE devrait être l'un des outils essentiels de rendu-compte et d'éclairage de l'action publique régionale. Il s'inscrit en effet en complémentarité du Rapport d'activité et de développement durable (RADD), publié chaque année par le Conseil régional, qui permet un suivi transversal des actions menées par celui-ci.

Le CESER salue le processus de dématérialisation du RASE réalisé par les Services de l'État en région. Il suggère cependant que ce processus est sans doute allé un peu trop loin : le RASE 2017 est proposé

pour la première fois cette année dans une version conçue et mise en page uniquement pour le web. Il n'est pas téléchargeable. Seule sa consultation en ligne est possible. Afin de faciliter l'analyse d'ensemble du RASE à laquelle se livre chaque année le CESER, une version dématérialisée dans un format « PDF » téléchargeable aurait été la bienvenue.

Le CESER s'interroge sur le statut de ce nouveau RASE dématérialisé. S'agit-il avant tout d'un document de communication ? Est-il destiné en priorité au citoyen ? Est-il destiné aux collectivités ? Un éclairage sur ce point permettrait au CESER de prendre en compte dans son avis les objectifs assignés à ce nouveau format du RASE.

Afin de faciliter le suivi des activités de l'État en région, le CESER apprécierait qu'un certain nombre d'éléments de synthèse, de chiffres, de données « repère » ou à caractère comparatif puissent être intégrés au RASE.

Le CESER aurait, par exemple, souhaité que soit mentionné, en introduction du RASE, le poids financier de l'État en Bretagne pour l'année 2017. Cette information a pu figurer par le passé dans le RASE, avec une répartition par grandes lignes budgétaires d'intervention. Elle permettait de cerner la répartition de l'effort budgétaire, par grands secteurs d'action.

Il serait également intéressant de pouvoir positionner cet effort budgétaire dans la hiérarchie des régions et d'avoir, par chapitres, des éléments de comparaison avec les autres régions françaises. Cela permettrait une meilleure appréciation des efforts faits par l'État dans certains domaines, et des points sur lesquels des attentions doivent être portées.

Dans une logique comparable, le CESER suggère le rappel du contexte et des principaux résultats de l'année précédente, notamment pour les démarches pluriannuelles. Ce rappel permettrait de suivre les engagements pris par les différents partenaires et de mesurer l'atteinte des objectifs fixés.

Concernant l'évaluation, le CESER souhaiterait que soient mentionnées les éventuelles démarches d'évaluation menées par l'État, ou auxquelles il est associé, ainsi que les méthodes et résultats obtenus ; cette logique de transparence et de rendu-compte contribuant à l'exercice de la démocratie régionale.

Le Préfet de région souligne en introduction du RASE que la mise en œuvre des actions repose sur la forte implication territoriale des services de l'État. Le CESER apprécierait que le RASE présente davantage d'éléments concernant l'organisation administrative et territoriale des services de l'État en région (détail des effectifs des agents par champs d'intervention, présence et répartition territoriale). Ces informations permettraient de mieux prendre la mesure des actions de l'État dans chaque territoire, et de mieux suivre les réformes et la modernisation que connaît depuis quelques années l'organisation de l'État en région. De tels éclairages apparaissent en particulier nécessaires, alors qu'une nouvelle phase de réorganisation des services de l'État en région est programmée.

Parmi les informations utiles à la compréhension du paysage administratif régional, le CESER apprécierait que la répartition par sexe des agents de l'État en région figure dans le RASE, complétée par des éléments relatifs aux objectifs d'égalité professionnelle (niveaux de rémunération des femmes et des hommes, organisation du travail...). Ces données pourraient être intégrées au nouveau chapitre du RASE 2017 consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes. Comme il l'avait formulé dans son avis rendu en 2016, le CESER souligne à nouveau l'importance de cette thématique transversale de premier plan.

Le CESER note qu'un chapitre transversal « Mer et littoral » fait son apparition dans le découpage thématique retenu pour le RASE 2017. Il salue cette modification qui devrait contribuer à donner toute sa place à cet enjeu majeur pour la région ; qu'il s'agisse de développement économique, de recherche

et d'innovation, de questions environnementales, d'énergies marines renouvelables, ou de tourisme. À l'exception des questions transversales évoquées ci-dessus, le CESER regrette que le format retenu dans le RASE 2017 énumère les différentes politiques sectorielles menées, sans mettre en évidence le projet, les objectifs et la vision régionale d'ensemble qui sous-tendent l'organisation régionale. Le CESER invite l'État à rendre plus lisibles les grandes lignes de sa stratégie régionale et la cohérence globale des politiques et financements développés en région pour accompagner et encourager les transitions, les dynamiques, les forces existantes.

En introduction au Rapport d'activité, le CESER apprécierait la présence d'un rappel chronologique des événements majeurs intervenus en Bretagne tout au long de l'année 2017 (par exemple : Assises de la mobilité, États généraux de l'alimentation...), avec un repérage spécifique pour ceux qui touchent aux grands contrats et schémas structurants en cours, notamment le Contrat de projet Etat-Région (CPER), concrétisation de la dynamique partenariale voulue par l'État et la Région, au service des grands projets prioritaires pour le développement et l'aménagement équilibré du territoire breton. Le CESER regrette la disparition d'un focus sur ce sujet.

Ces éléments participeraient à la compréhension d'ensemble des réformes et évolutions à l'œuvre pour la région, lesquelles sont aujourd'hui nombreuses et interdépendantes ; certaines d'entre elles tendent à remettre en question les modalités de conception et d'exercice de l'action publique en région.

Qu'il s'agisse du Pacte d'accessibilité, du Contrat financier sur la maîtrise de la dépense publique locale, ou encore du projet de réforme institutionnelle, ces sujets apparus récemment renforcent encore la nécessité d'un dialogue de confiance et d'un partenariat stratégique global. Ils doivent être pensés sur la base d'un projet de territoire à part entière, défini collectivement, et donnant lieu à des engagements réciproques, de la part des collectivités comme de la part de l'État.

Le chantier de la Breizh Cop vise à élaborer un grand projet de territoire, qui devrait être centré sur l'anticipation et l'accompagnement des transitions et sur la transversalité des thématiques. Ce grand chantier sera mis en œuvre en s'appuyant sur le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet). Le CESER s'étonne qu'une démarche participative de cette ampleur ne figure pas dans le RASE. Il s'interroge sur le rôle et la place que l'État entend jouer dans ce chantier.

Pour le CESER, il est en effet important que l'État en région contribue à l'ensemble de ces échanges, de nature très concrète et opérationnelle. Ils sont en effet sources de cohérence, d'efficacité et de solidarité dans les actions entreprises en faveur du développement de la Bretagne, de ses filières d'excellence ou émergentes. Et ils permettent de renforcer la capacité des acteurs régionaux et locaux à concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques différenciées, adaptées aux réalités et enjeux de leur territoire.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Rapport d'activité 2017 des services de l'Etat en région Bretagne

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

Le CESER a raison de demander si le processus de dématérialisation du *Rapport d'Activité de l'État* n'était pas cette fois allé "un peu trop loin". Car ce n'est pas seulement le support, c'est aussi le contenu du *Rapport* qui semble s'être dématérialisé - données erratiques et dont les critères de choix échappent, absence d'éléments de comparaison, absence de suivi des politiques antérieures, etc.

Pour autant, si édulcoré qu'il soit, ce *Rapport* porte la marque du tournant de 2017. Un tournant certes, mais pas un virage à 180 degrés, puisque dès avant la Présidence Macron, l'exécutif précédent avait déjà fait le choix d'une "politique de l'offre" accommodante pour le capital et la "libre entreprise" en même temps qu'il prenait des mesures défavorables aux salarié.es et aux demandeurs d'emploi. En fait de "tournant", ce à quoi nous assistons depuis 2017 n'est rien d'autre qu'un nouveau coup d'accélérateur libéral.

Rigueur, austérité, réalisme, courage politique – aujourd'hui les injonctions moralisatrices voire accusatrices ont remplacé le bavardage du candidat Macron sur le *réenchantement de la politique* par la vertu de sa jeunesse. Sa promesse d'un "nouveau monde" a fait long feu ; ne restent plus que les vieux ressorts d'une politique libérale, dure envers les salarié.es, les chômeurs et les retraité.es considéré.es comme privilégié.es, douce envers les plus riches. On l'aurait presque déjà oublié mais rien qu'en 2017 se sont succédé, outre les *Ordonnances Travail*, l'exonération des fortunes financières par la transformation de l'ISF, la "flat tax" de 30% sur les revenus du capital, la baisse de l'*Impôt sur les Sociétés* et la transformation du CICE en baisse de cotisations sociales patronales, l'annonce de l'augmentation de la CSG, le *regel* du point d'indice pour les fonctionnaires, la suppression de 150 000 emplois aidés, la baisse des APL, ...

Difficile malheureusement de ne pas paraître fastidieux si l'on veut entrer plus en détail dans les orientations de l'action de l'État telles qu'on les trouve - ou pas - au fil de ce *Rapport d'Activité* davantage conçu pour la communication que pour l'analyse. Que l'on nous pardonne de nous arrêter malgré tout sur quelques aspects.

Un mot tout d'abord sur le CPRDFOP que, pour sa part, la FSU n'a pas signé en juillet 2017, mais sur lequel elle a produit de nombreuses analyses critiques durant toute la phase d'élaboration. Arrêtons-nous sur le volet "*Politique de soutien à l'apprentissage*" auquel nous nous sommes fortement opposés. Depuis des années, la Région Bretagne n'a eu de cesse, dans le cadre de sa compétence en matière de formation professionnelle, de surenchérir avec l'État et le patronat pour renforcer l'apprentissage. Jusqu'à récemment elle pensait même pouvoir renforcer sa compétence en matière de coordination de l'apprentissage par une compétence supplémentaire en matière d'Orientation. Mais au terme des arbitrages issus de la Loi "*Pour la liberté de choisir son avenir professionnel*", bien difficile de dire s'il sera possible de maintenir une régulation régionale, et face aux projets de l'État (*Éducation nationale* en tête) et des *branches*, la Région se retrouve sur le bord de la route. Peut-être va-t-elle changer quelque peu de point de vue sur la formation professionnelle et se faire entendre aussi sur les besoins de la Voie professionnelle dans les LP publics quitte à s'opposer aux inquiétants projets du Ministère ?

En ce qui concerne la politique éducative justement, ce *Rapport 2017* affiche une sorte de transition en douceur entre les restes de la politique d'*Éducation prioritaire* de Vincent Peillon et "*devoirs faits*"

ou les "CP à 12", mesures que Jean-Michel Blanquer veut emblématiques du "retour à l'école de la confiance". On oublie toutefois de préciser que l'essentiel des 2 200 classes de CP dédoublées en Rep+ au niveau national l'ont été par redéploiement des postes créés par Najat Vallaud-Belkacem, dont 1 300 postes de *Maîtres-plus*, et aussi en fermant des écoles rurales.

Le *Rapport* oublie aussi que 2017 a vu le retour d'1/3 des écoles à la *semaine des 4 jours* de Xavier Darcos à la faveur de la "liberté" laissée aux communes par le nouveau ministre - décision qui a conduit à l'enterrement de fait des "nouveaux rythmes scolaires" et à des pertes d'emplois importantes dans le secteur de l'animation jeunesse. Enfin, 2017 a vu simultanément l'*assouplissement* par Jean-Michel Blanquer de la réforme du Collège et la mise en place au pas de charge, dès novembre 2017, de la procédure *ParcourSup* avec les premiers jalons de la réforme du lycée et une nouvelle remise en question de l'Orientation scolaire. Le point commun à toutes ces décisions apparemment fortes éloignées est le choix du renvoi au local et l'affaiblissement du cadre national.

Quant à l'objectif budgétaire, il n'est jamais bien loin. Avec 1,3 Mds€ de plus pour 2018, le premier *Budget Blanquer* marquait déjà un net recul par rapport aux 3 Mds€ supplémentaires obtenus par sa prédécesseure. Avec moins de 800 M€ de rallonge, celui de 2019 sera encore plus en retrait. Les postes non pourvus aux concours en 2017, puis leur forte réduction en 2018, et surtout les suppressions prévues dans le Second degré à la faveur de la réforme du lycée et de la voie professionnelle en sont la traduction.

Dans l'académie de Rennes, ces orientations que viennent renforcer les choix du rectorat et de certaines collectivités locales affaiblissent le Service public d'Éducation. Ainsi en va-t-il de la scolarisation précoce des enfants de moins de 3 ans : le *Rapport 2017* se félicite d'un taux de scolarisation dans le public double du taux national (32 % contre 18%) et autour des 50 % en Education prioritaire ; mais c'est oublier qu'avant 2008 ce taux était à plus de 65% pour les écoles maternelles publiques. Contraint par des orientations défavorables, le niveau pré-élémentaire public fait les frais de la baisse marquée des effectifs depuis 2016 et est globalement en recul face à un réseau privé confessionnel conquérant.

Dans le Second degré public malgré un relatif rattrapage entre 2013 et 2017, la Bretagne reste sous-dotée face à la dynamique démographique : depuis 2008 15 000 jeunes supplémentaires ont été accueilli.es dans les lycées et collèges pour seulement 390 emplois créés sur la même période. Or c'est au moins 600 emplois de plus qu'il aurait fallu simplement pour maintenir les taux d'encadrement de 2008. A ce manque chronique de postes, s'ajoute l'insuffisance des capacités matérielles d'accueil dans de nombreux établissements, notamment les lycées du secteur de Rennes, mais aussi depuis deux ans des décisions de fermetures de collèges publics dont plusieurs en zone d'éducation prioritaire au mépris du principe de mixité sociale. Difficile pour les breton.nes attaché.es à leur Ecole publique de croire encore en la parole de l'État.

On aurait voulu s'arrêter également sur le secteur de l'animation qui n'a pas seulement eu à subir les effets des changements à l'*Ecole* et qui est frappé de plein fouet par les vagues successives de réduction des contrats aidés. Le rapport du *Réseau Recherche et Solidarité* en a montré le fort impact sur l'emploi associatif en 2017. Il faudrait également exposer en détail un exemple dramatique de la distance qu'il y a entre la volonté affichée de l'État d'agir pour la protection des femmes contre le harcèlement et l'annonce faite en mai 2017 de la fermeture à Lorient d'un lieu d'accueil pour les femmes victimes de violence faute d'une subvention de 40 000€, privant ainsi les 4/5^{èmes} de la population du département du Morbihan d'une ressource de proximité.

Mais il est grand temps de conclure sur le sens des politiques menées actuellement. Pour l'exécutif désormais, quoi qu'il en coûte au corps social, il s'agit de tout mettre en œuvre pour satisfaire au dogme de la réduction de la dépense publique. Convaincu que la puissance publique n'est jamais aussi

agissante que lorsqu'elle se retire, il place toute sa *foi* dans les *acteurs du marché*, et fait dépendre l'équilibre budgétaire - "*structurel*", donc, par définition, hors des aléas de la conjoncture - de la croissance économique - autrement dit un équilibre variable en fonction des... variations. Absurde.

Aller plus loin dans l'objectif de réduction des déficits publics lorsqu'on a à ce point asséché la ressource fiscale (-38 % en volume de recettes fiscales en 2018 du seul fait des mesures favorables au capital alors que la fiscalité pour les ménages ordinaires a augmenté) nécessite d'user d'autres expédients : par exemple imposer autoritairement aux collectivités (déjà ponctionnées de 13 Mds € en 5 ans) une réduction de leurs dépenses de fonctionnement de façon à peser sur l'emploi public local ; ou bien faire les poches de la *protection sociale* - assurance maladie et assurance chômage ; ou encore donner un nouveau tour de vis pour réduire le périmètre de la Fonction publique.

Sur ce dernier point, le gouvernement a attendu l'été pour sortir du bois. Deux *circulaires*, l'une consacrée aux services d'administration centrale, l'autre lançant la ^{nième} "*réorganisation*" des services déconcentrés de l'État, ont paru en juillet, avec à la clef l'annonce par le Premier ministre d'un objectif de réduction massive de postes dans la Fonction publique (4 500 suppressions en 2019 et 10 000 en 2020). Selon la méthode qui a aujourd'hui cours, le délai entre l'annonce et l'exécution est des plus brefs et les Préfets ont été invités à faire remonter leurs propositions dès avant la mi-octobre. Les personnels des services de l'État en région n'ont pas été consultés, seulement *informés*, et tout au plus sont-ils conviés à faire part de propositions pour autant qu'elles ne contrarient pas trop la mise en œuvre de la feuille de route.

Beaucoup attendent avec inquiétude ces décisions - notamment les personnels Jeunesse et Sports dont la circulaire de juillet a positionné des missions "*à alléger*" voire "*à supprimer*". Beaucoup seront aussi en grève et dans la rue demain, mardi 9 octobre pour dire leur colère, pour défendre d'autres choix politiques et un autre modèle social.



Intervention de Laëtitia BOUVIER Jeunes agriculteurs (JA) de Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Concernant l'installation des jeunes agriculteurs :

Le programme d'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture (AITA) finance à la fois le dispositif installation (PAI, PPP, 21h) et les actions de communication réalisées auprès des jeunes et futurs installés mais aussi auprès des futurs cédants. Ces temps forts participent notamment à la sensibilisation des uns et des autres au besoin de main d'œuvre en agriculture et à l'importance de bien mûrir son projet d'installation comme de transmission.

Malheureusement, depuis plusieurs années, l'Etat et la Région reçoivent des enveloppes de plus en plus réduites qui ne permettent plus de financer toutes les actions réalisées.

On passe ainsi de 230 696 € en 2016 à 160 000 € en 2017 (budget maintenu à 160 000 € environ en 2018), soit une baisse de près de 30% de l'enveloppe depuis 2 ans.

Ce sont autant de jeunes installés qui auraient besoin d'accompagnement et de suivi « post installation » qui n'en bénéficieront pas et autant de futurs cédants qui ne seront pas sensibilisés à la transmission de leur exploitation à un jeune plutôt qu'à l'agrandissement.

Pourtant, avec 2 253 départs en 2016 pour 1 199 nouvelles immatriculations dont l'installation de 721 jeunes de moins de 40 ans seulement, l'enjeu du RGA est fort.

Concernant l'enseignement agricole :

La promotion et l'attractivité des métiers, notamment de la production agricole, sont indispensables aujourd'hui. Les jeunes réussissent leurs études dans ce domaine mais souvent ne restent pas dans la filière. Pourtant, une fois de plus, pour relever l'enjeu du renouvellement des générations en agriculture, nous avons besoin des salariés agricoles qui représentent des potentiels installés. Néanmoins, l'agriculteur d'aujourd'hui n'est plus celui d'hier. Ce métier demande de très nombreuses compétences à acquérir pendant le processus d'installation, tout au long de la carrière mais aussi et surtout en formation initiale.

Nous souhaiterions que les programmes scolaires répondent mieux aux besoins du terrain en termes de compétences pour préparer les élèves à leur future vie professionnelle et en termes de débouchés pour former plus de personnes notamment dans le secteur de la production agricole qui recrute.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Daniel CLOAREC

Union régionale CFTC Bretagne

La CFTC a étudié le rapport d'activité des services de l'Etat en Région. Néanmoins ce document synthétique demeure trop général.

L'énumération des différentes actions des services de l'Etat manquent de données financières. En effet, la CFTC aurait apprécié que le document expose les objectifs poursuivis, les résultats obtenus ainsi que la répartition budgétaire allouée à chaque action. La présentation du document ne permet pas d'appréhender finement les actions entreprises. Pour la CFTC, il manque des évaluations des actions menées.

La CFTC reconnaît les actions de l'état en Bretagne. Cependant, elle aurait aimé y trouver des éléments de comparaisons avec les années précédentes, ainsi que les éléments concernant l'organisation administrative et territoriale des services de l'Etat en Région. La montée en puissance du numérique aura un impact sur les personnels, dont les proportions sont déjà évoquées fin 2017, la CFTC reste en attente de ces éléments.

La CFTC s'interroge sur l'orientation de ce rapport qui ressemble à un exercice de communication de l'activité des services de l'Etat en Région.

Pour la CFTC la forme de ce rapport manque de lisibilité pour permettre d'appréhender la politique, le projet et la vision régionale de l'action de l'Etat en Région.



Intervention de Pierrick SIMON Coordination régionale CGT-FO de Bretagne

J'interviens au nom du groupe CGT Force -Ouvrière relativement aux services de l'État en région.

Nous pouvons comprendre les soucis d'économie qui animent la préfecture de Région et qui la conduisent à opter pour l'entière dématérialisation du rapport présentant les services de l'État en région.

La présentation choisie, à savoir des chapitres indépendants des uns des autres ne permettent pas au lecteur de s'approprier l'architecture globale du document.

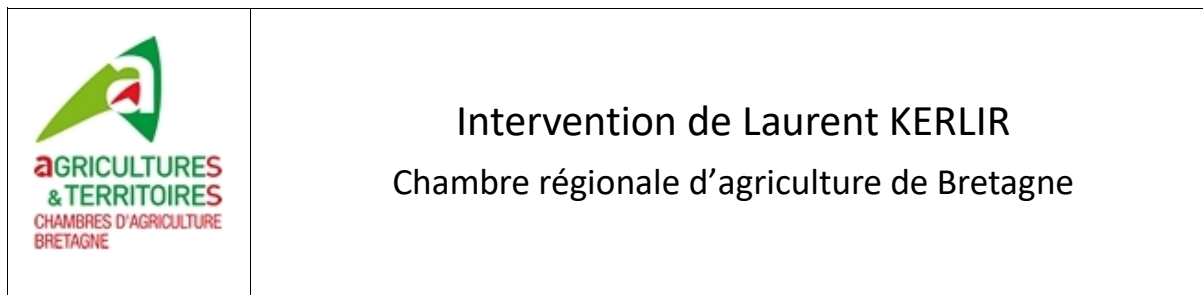
De plus la forme choisie, rend impossible tout téléchargement du document dans son intégralité et donc, la recherche, et l'exploration à travers des mots clefs récurrents.

Plus grave, cette nouvelle présentation, empêche, à notre sens, les membres du CESER de Bretagne de comparer ce rapport à ceux des années précédentes, nous privant ainsi de notre rôle d'évaluateur des politiques publiques.

Force Ouvrière n'est pas hostile à la dématérialisation des documents dans la mesure où celle-ci n'en empêche pas l'appropriation par chacun.

Au moment où les annonces gouvernementales, au travers de « CAP 22 » dont nous revendiquons le retrait, laissent craindre le pire pour le service public, plus que jamais Force Ouvrière demande donc que la prochaine présentation du rapport des Services de l'État en région soit réellement accessible.

Je vous remercie.



Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

Nous sommes invités à porter un avis sur le rapport d'activité 2017 de l'Etat en Région.

Nous ne commenterons pas l'activité en tant que telle, elle correspond effectivement aux actions conduites par les services de l'Etat dans notre région.

Notre avis porte particulièrement sur le chapitre 3 AGRICULTURE, et le chapitre 5 DEVELOPPEMENT DURABLE et ENVIRONNEMENTAL, et singulièrement le rôle de l'état sur ces sujets majeurs pour les Bretons.

S'agissant du chapitre AGRICULTURE, 3 zooms spécifiques illustrent l'intervention de l'Etat.

L'alimentation

L'année écoulée a en effet été marquée par les Etats Généraux de l'Alimentation. L'Etat a confié l'organisation de la contribution et du débat régional à la Chambre d'agriculture de Bretagne. Avec les acteurs économiques, associatifs et territoriaux, avec l'Etat et la Région, nous avons porté au plan national une contribution qui impliquait et responsabilisait l'ensemble des acteurs. Et nous formulons le souhait d'une loi qui impulse et protège, avec des services de l'Etat qui soient garants de l'application de la loi.

Force est de constater aujourd'hui que la loi attendue, sur le volet valeur ajoutée et prix payé au producteur, ne donne pas les moyens aux services de l'Etat de jouer son rôle d'impulsion et de protection dans une chaîne de relations commerciales où les rapports de force sont déséquilibrés.

Comment s'appuyer sur les services de l'Etat quand la loi qui devait le permettre a dévié de son objectif ?

L'Etat en région devrait pouvoir contrôler davantage les Grandes Surfaces de la distribution, et pourquoi pas un peu moins, et de façon moins tatillonne, les surfaces de productions agricoles.

La compétitivité des exploitations agricoles

Sur ce plan, l'Etat propulseur et facilitateur est attendu du monde agricole et agro-alimentaire, en synergie avec la Région et l'Europe. La Bretagne a besoin de poursuivre ses investissements, tant dans les exploitations agricoles que dans les entreprises agro-alimentaire, avec des enveloppes à la hauteur, et des process d'instructions des aides à l'investissements, simples à mobiliser, avec des délais de versements plus en lien avec le rythme de vie des entreprises.

Ecophyto

L'utilisation des produits phytosanitaires pour la production agricole constitue aujourd'hui un sujet majeur, avec des dimensions sociétales, de santé humaine, sanitaires, économiques importantes. Les acteurs économiques, en particulier les agriculteurs, prennent à bras le corps ces questions.

Il s'agit d'une affaire trop sérieuse pour que les démarches entreprises pour répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs se fassent sous la pression médiatique ou psychologique entre les sensibilités en présence. Les fermes Ecophyto, les groupes 30 000 et l'ensemble des démarches engagées pour développer des alternatives techniques et des solutions innovantes sont à privilégier et valoriser. Sur ce plan également, nous attendons de l'intervention de l'Etat en région qu'il assure à travers ces programmes et la communication qui en est faite, l'équilibre des protections, protection de la santé et de l'environnement, protection des acteurs économiques qui œuvrent à chercher des solutions viables et durables, dans une société apaisée.

S'agissant du chapitre DEVELOPPEMENT DURABLE et ENVIRONNEMENTAL

L'eau constitue un développement majeur dans ce rapport, tant la reconquête de la qualité de l'eau dans notre région a mobilisé depuis des décennies l'ensemble des forces parties prenantes. Pour préserver ce progrès tangible, dans un contexte de nouvelles organisations des compétences sur l'eau, le Collège I, et tout particulièrement les représentants du monde agricole insiste sur l'enjeu d'efficacité de la stratégie dite SOCLE. Les doublons et les incohérences d'intervention seraient à coup sûr facteur de défiance, de découragement et d'incompréhension dans une période d'austérité budgétaire.

Plus globalement, sur l'enjeu de développement durable, nous sommes à l'aube de plusieurs transitions à réussir : transition alimentaire, transition énergétique, transition numérique ...

Ces transitions ont moins besoin de normes et de contrôles que de confiance et d'impulsion de la part de l'Etat, aux côtés des acteurs économiques et sociaux et des collectivités territoriales.

C'est à l'aune de ces attentes que nous apprécions et apprécierons l'activité de l'Etat en région.

Je vous remercie.



Intervention de Gaëlle URVOAS Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'intérêt du CESER sur le Rapport d'Activité des Services de l'Etat présenté au Conseil Régional.

L'avis du CESER pointe beaucoup de questions qui demanderaient des réponses plus détaillées que celles figurant dans le rapport. De fait, pour la CGT, le CESER, en formulant ainsi son avis, indique que ce dernier revient plus à commenter la forme que le fond. L'avis conclue sur certains évènements structurants à l'œuvre dont certains concernant bien évidemment la puissance publique et l'Etat.

La CGT souligne aussi que cet avis peut être lu à l'aune des deux circulaires du Premier Ministre en date du 24 juillet 2018, l'une ayant pour objet l'organisation territoriale des services publics et l'autre la déconcentration et l'organisation des administrations centrales.

Ces circulaires donnent suite au rapport du comité "Action publique 2022" par lequel le gouvernement engage un véritable chantier de transformation de l'organisation territoriale des services publics.

Ce chantier de transformation est d'ailleurs celui de toute l'action publique et derrière le mot « transformation » c'est la notion même de service public qui est remise en cause avec ses conséquences pour tous les territoires.

Par exemple, le Premier Ministre indique que le périmètre de l'action de l'Etat peut être allégé compte tenu de l'intervention des collectivités territoriales ; ainsi les compétences en matière de suivi des dossiers de restructuration les plus sensibles seront maintenues au sein des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail, et de l'Emploi (DIRECCTE), en revanche, compte tenu du développement des directions "développement économique" au sein des Conseils Régionaux, les autres missions économiques des DIRECCTE seront réduites, ce qui impactera à la baisse leurs effectifs.

Ceci revient à dire que l'Etat se désengage de sa logique d'accompagnement et de réflexion stratégique de l'écosystème de l'économie tout en conservant l'assistance aux catastrophes économiques que personne ne souhaite gérer. Ainsi la puissance publique, donc l'argent public, résume son action à éponger les dettes privées et sauver ce qui peut l'être en terme d'emplois associés.

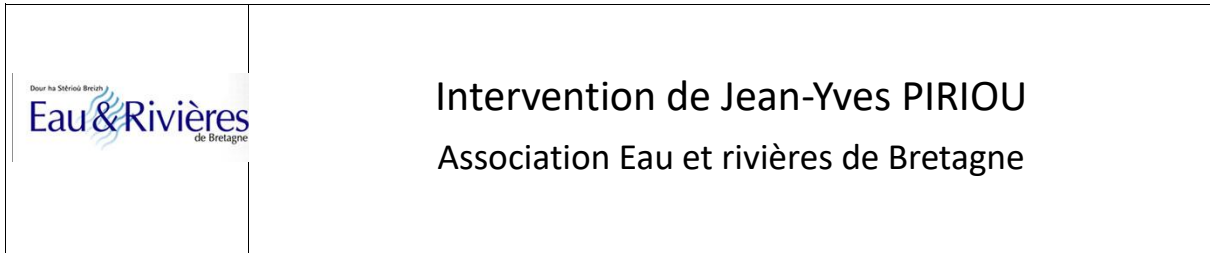
La loi NOTRe a placé la Région en chef de file du développement économique au niveau territorial, la réorganisation territoriale des services publics en cours franchit donc une étape supplémentaire. Il est possible d'envisager qu'un certain nombre d'actions réalisées par l'Etat seront à l'avenir à la charge du Conseil Régional ou de personne faute de ressources humaines et financières.

Peut-être que les activités les plus lucratives feront l'objet d'externalisations ou de privatisations comme le suggère d'ailleurs le rapport CAP 2022.

La CGT attire donc l'attention du Conseil Régional sur ce processus de désengagement de l'Etat. En effet, les contraintes budgétaires orchestrées qui pèsent sur les acteurs publics sont susceptibles de compromettre les ambitions des collectivités territoriales.

L'Etat organise actuellement la suppression de 120 000 postes, la liquidation du statut des fonctionnaires et la réduction drastique du service public.

Si la Région souhaite développer son service public de proximité, au plus près des usagers, axé sur les besoins du territoire, elle peut considérer que le Rapport d'Activité des Services de l'Etat qui lui est présenté est insuffisant pour mesurer l'impact sur ses moyens humains et financiers des éventuels transferts de compétences qui pourraient être décidés.



J'interviens au nom des associations Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante ainsi que le réseau Cohérence.

Nos associations partagent l'avis du CESER qui regrette la nouvelle forme de ce rapport annuel ne permettant pas de rendre compte, réellement, de l'activité de l'Etat en Région. Nous constatons également les absences de développement d'orientations stratégiques, d'affichage des objectifs et de vision d'ensemble qui sous-tendent les actions menées et exposées dans ce document.

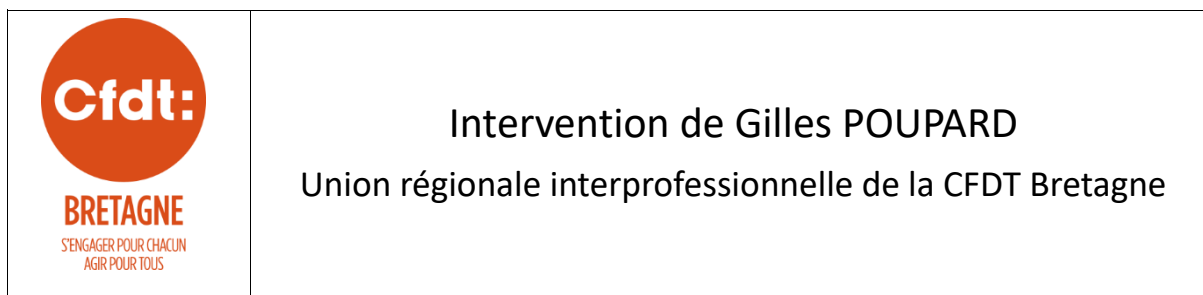
Pour nous la question posée est : quelle est la politique de l'Etat en Région Bretagne qui sous-tend chaque action menée ou soutenue avec le Conseil régional ? Il nous semble que les grands enjeux régionaux passent par ses dimensions sociétales et environnementales. Un des ces enjeux est l'alimentation.

Dans le rapport d'activités 2017, il est fait référence à l'implication de la Bretagne dans les Etats Généraux de l'Alimentation. Or celle-ci n'a pas été au bout de son processus puisque le second chantier prévu et intitulé « Alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous » n'a jamais été programmé par les services de l'Etat en région. Nous aimerions en connaître les raisons, alors qu'un grand mouvement sociétal s'entame sur le sujet, avec des journées organisées par des associations dans les départements et repris par les collectivités. De même, comme le pointe l'avis du CESER, aucune référence n'est faite ni à la BreizhCOP ni au SRADDET. Est-ce que l'Etat en région va adhérer à ces dispositifs essentiels pour la Bretagne dans les années à venir ?

Concernant spécifiquement le chapitre 5 du document, chapitre intitulé « Développement durable et Environnement », nous nous étonnons de l'absence de la thématique Déchets sous cet intitulé. D'autre part il existe un fort déséquilibre entre les 3 thématiques exposées : l'eau possède 6 fiche-actions alors que la Biodiversité n'en a que deux et l'Energie seulement une fiche-action. Ces deux derniers thèmes seraient-ils moins importants pour l'Etat alors que la Bretagne devrait se lancer dans le développement rapide des énergies renouvelables et que l'effondrement de la biodiversité en Bretagne est un sujet très actuel qui mériterait de multiples actions en profondeur. Où en sont les services de l'état en région concernant la mise en œuvre d'une vraie politique de reconquête de la biodiversité en Bretagne ? Comment participent-ils au projet de création de l'Agence Bretonne de la Biodiversité ? Le RASE n'en dit rien. Pourquoi ?

Enfin nos associations auraient souhaité que l'Etat en région développe un chapitre sur les outils réglementaires qu'il met en œuvre particulièrement sur la Bretagne. Nous aurions notamment aimé savoir quels sont les moyens mis à disposition par l'Etat pour faire appliquer les réglementations en vigueur, en particulier dans le domaine environnemental. Si nous partageons la nécessité de soutenir financièrement des actions volontaires allant dans le sens de la transition environnementale, nous constatons que les leviers réglementaires existants sont encore largement sous-utilisés. Pourtant, dans bien des cas, ces leviers réglementaires permettraient, à moindre coût, d'obtenir les résultats que la société attend en termes de respect de l'environnement et de développement durable.

Je vous remercie de votre attention.



Le rapport qui nous est présenté détaille les activités 2017 des services de l'Etat en Bretagne. Il montre bien la diversité des politiques et actions menées dans 10 grands domaines.

Ce rapport est bien fait et agréable à lire mais malheureusement il est difficilement utilisable pour nous permettre de mesurer les résultats de l'action de l'Etat et la complémentarité de celle-ci avec celles des collectivités territoriales. Il est en effet difficile de percevoir à travers cette description les montants budgétaires affectés, l'évolution sur longue période des financements et du nombre de bénéficiaires ou des indicateurs d'efficacité. Nous souhaiterions à l'avenir pouvoir disposer, à côté de ce rapport, d'un document plus détaillé et qui alimenterait les échanges sur l'évaluation des politiques publiques.

Comme vous venez de l'indiquer, le rapport donne les éléments statistiques relatifs à l'emploi public et ne présente aucun chiffre concernant le secteur de la Défense. Pourtant, il serait important dans la période de connaître l'évolution de ces emplois et l'impact que les déflations d'effectifs pourront avoir sur les différents bassins d'emplois concernés. La déflation d'effectifs de 54000 emplois au niveau national prévus dans la Loi de Programmation Militaire (LPM) 2014-2020 actuellement en cours a des impacts économiques sur notre Région avec une prévision de diminution estimée aujourd'hui à plus de 6000 emplois directs et autant sur les emplois indirects. Les grands groupes industriels Bretons sont également impactés. En termes de développement économique comme dans le domaine des emplois, la Défense semble donc transparente.

Ce rapport est aussi l'occasion pour la CFDT d'intervenir sur différents volets de l'actualité de l'action de l'Etat.

Dans le RASE aucun élément chiffré n'apparaît pour l'Education Nationale. Or à la rentrée 2018 les postes d'administratifs et d'enseignants dans le secondaire ont diminué. Pour la rentrée 2019, il est encore prévu de supprimer 2600 postes d'enseignants dans les collèges et lycées et 400 postes d'administratifs. La CFDT considère que ces orientations en termes de postes ne sont pas tenables. Elles ne sont pas compatibles avec l'ambition d'un enseignement de qualité et d'une plus grande égalité de réussite, ni d'une bonne administration du système éducatif. Elles vont mettre sous tension le système éducatif et dégrader fortement les conditions de travail des personnels. La logique purement comptable ne fait pas une politique publique.

En matière emploi formation, le RASE souligne l'importance et l'intérêt des actions de formation des demandeurs d'emploi menées en 2016 et 2017 en Bretagne (47 000 puis 43000 entrées en formation) dans le cadre du plan 500 000. A l'heure où un plan d'investissement dans les compétences est annoncé, la CFDT est particulièrement choquée des annonces de suppressions d'emplois à Pôle Emploi et à l'AFPA. 800 postes en moins à Pôle Emploi et 500 postes en moins à l'AFPA. A Pôle emploi, les effectifs sont déjà actuellement insuffisants au regard du niveau de chômage et de précarité. L'accompagnement des demandeurs d'emploi est pourtant un facteur essentiel pour permettre l'accès à l'emploi et la réponse aux besoins de recrutement des entreprises. La seule confrontation de l'offre et de la demande sur le marché du travail ne règle pas tout et il ne suffit pas toujours de traverser la

rue pour trouver un emploi. A l'AFPA, le taux d'insertion suite aux formations dispensées est de 70 %. Ce qui illustre la pertinence des formations mises en place et les liens forts tissés avec le monde économique. Dans ces 2 cas, la baisse des effectifs et des moyens humains n'est pas cohérente avec la volonté affichée de développer les compétences et le retour à l'emploi. De plus, la réforme de l'assurance chômage et le souhait de rapprocher Pôle Emploi et les Missions Locales risquent à l'avenir de fragiliser les professionnels de l'accompagnement.

Cette situation fait écho aux questions que pose l'avis du CESER quant à la cohérence et à la lisibilité de l'action de l'Etat en région. Dans le passé, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) puis la Modernisation de l'Action Publique (MAP) n'ont été pour l'essentiel qu'un habillage des suppressions de postes sous couvert de mutualisation et de modernisation. Et les effets principaux en ont été d'une part, l'amoindrissement de la capacité d'action de l'Etat sur le terrain, souvent remplacée par des avalanches de questionnaires et d'enquêtes qui exaspèrent les collectivités et le monde associatif, voire les particuliers ; d'autre part une véritable souffrance au travail des agents confrontés à une forme de négation de leurs compétences.

Enfin et malgré les discours, le fonctionnement en tuyaux d'orgues pilotés par les seules injonctions ministérielles n'a jamais été remis en cause pour donner, dans le cadre d'une décentralisation assumée, plus de place à l'élaboration de stratégies régionales adaptées aux réalités locales et susceptibles d'agir en partenariat avec les Régions politiques.

L'avis du CESER s'attache à la forme du RASE, mais derrière les réponses à ces questions, ce sont des évolutions sur le contenu et l'organisation de l'action de l'Etat en région qu'attend la CFDT.

La loi choisir son avenir professionnel, le plan d'investissement compétence, le plan pauvreté sont autant de cadres nationaux qui ne produiront d'effets que si notre territoire développe une réelle logique de projet régional, co-construit par tous les acteurs dont l'Etat dans ses différentes composantes en région.